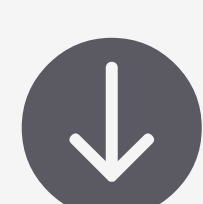


Étudiants internationaux hors UE : quels frais d'inscription en 2026-2027 ?

Les droits différenciés sont des frais d'inscription spécifiques pour certains étudiants internationaux hors UE

Vérifiez votre situation
en un coup d'œil



1

Je suis exonéré des droits différenciés

- Je suis ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Suisse, de Monaco, d'Andorre, du Québec.
- Je suis boursier du gouvernement français (BGF).
- Je suis inscrit en apprentissage ou domicilié fiscal depuis plus de 2 ans.
- Je relève d'un accord de coopération avec un établissement étranger appliquant la réciprocité d'exonération.
- J'ai été exonéré lors de mon inscription en 2025-2026, sous réserve de poursuivre mes études, en 2026-2027, dans la même formation (mention de diplôme) et dans le même cycle (Licence ou Master).
- Je suis étudiant international ayant reçu une notification d'acceptation dans une formation à l'UMLP avant le 20 mai 2026.

2

Je suis assujettis aux droits différenciés

- J'ai été admis après le 20 mai 2026, quelle que soit la procédure d'admission (Parcoursup, Mon Master, e-candidat, Études en France).
- Je poursuis mes études en 2026-2027, dans une formation non connectée à mon inscription initiale de 2025-2026.
- Je change de cycle (exemple : passage de L3 en Master).
- Je change d'établissement.
- Je suis primo-entrant en première année via Parcoursup n'ayant pas été admis avant le 20 mai.

3

Études de santé

Je m'inscris dans une formation de santé 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et cycle court :

- C'est ma première inscription, j'ai reçu une notification d'acceptation dans la formation souhaitée avant le 20 mai, je bénéficie d'une exonération partielle des droits différenciés.
- C'est ma première inscription, j'ai reçu une notification d'acceptation dans la formation souhaitée après le 20 mai, je dois payer les droits différenciés.

Je m'inscris dans une formation de santé 3^{ème} cycle long :

- Je bénéficie d'une exonération partielle des droits différenciés.

4

Je peux demander une exonération individuelle soumise à conditions

- Ma demande est étudiée au regard de ma situation personnelle, notamment de mes ressources ;
- Je dépose ma demande via le site de l'université ;
- Je reçois un accusé de réception puis une réponse sur la plateforme.

Déposer une demande
d'exonération ▶